

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Proclean Turbi Clean
Identifiant unique de formulation : P172-Q05C-J00Y-H1FN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Dégraissant à froid

Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus [PROC]

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19 - Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Profclean Europe

Rue : Duinweg 4 b

Code postal/Lieu : 5482 VR Schijndel

Téléphone : +31 (0)73-5478265

Télécopie : +31 (0)73-5492305

Contact pour informations : Safety Department

Site web : www.profclean.nl

E-mail (personne compétente) : info@profclean.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(08.00 - 17.00)

Centres Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS +33 02 41 48 21 21 BORDEAUX +33 05 56 96 40 80 LILLE +33 0800 59 59 59 LYON +33 04 72 11 69 11 MARSEILLE +33 04 91 75 25 25 NANCY +33 03 83 22 50 50 PARIS +33 01 40 05 48 48 STRASBOURG +33 03 88 37 37 37 TOULOUSE +33 05 61 77 74 47 Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

STOT RE 1 ; H372 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 1 ; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

PROFCLEAN
EUROPE

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)



Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%)

Mentions de danger

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarque

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3 Autres dangers

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119473977-17 ; N°CE : 919-164-8

Poids : ≥ 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 1 ; H372 (système nerveux central) Aquatic Chronic 3 ; H412 EUH066

ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; Numéro d'enregistrement REACH : POLYMER ; N°CE : 614-942-0 ; N°CAS : 69227-22-1

Poids : ≥ 2,5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

NAPHTALÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119561346-37 ; N°CE : 202-049-5 ; N°CAS : 91-20-3

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Poids : $\geq 0,25 - < 1 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Sol. 2 ; H228 Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Jet d'eau pulvérisée Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Equipement de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Protection individuelle



Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté EN ISO 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration Temps de passage (durée d'utilisation maxi) Épaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

Remarques générales

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : rouge

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C
Point éclair :		>	63 °C
température d'auto inflammabilité :		>	250 °C
Limite inférieure d'explosivité :			Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			Vol-%
Densité :	(20 °C)	env.	0,86 g/cm ³
pH :			8
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		<	3
Viscosité :	(20 °C)		75000 mPa*s
État physique :	Liquide		
Point de fusion/point de congélation :	non applicable		
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible		
Point de congélation :	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible		
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :	Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau :	emulsifies		
densité de vapeur (air = 1) :	Aucune donnée disponible		
Couvert par le Règlement Détergents Oui / Non :	yes		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

non applicable

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 15000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (NAPHTALÈNE ; N°CAS : 91-20-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	490 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 3400 mg/kg
Méthode :	OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 13,1 mg/l
Temps d'exposition :	4 heure(s)
Méthode :	OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))
Résultat :	Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)
	non irritant.

Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénité

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée.

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : EL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 10 - 22 mg/l

Temps d'exposition : 48 heure(s)

Paramètre : EL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace : 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 72 heure(s)

Paramètre : LL50 (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Dose efficace : 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 heure(s)

Paramètre : CL50 (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 6,67 mg/l

Temps d'exposition : 96 heure(s)

Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 0,28 mg/l

Temps d'exposition : 21 jour(s)

Paramètre : NOELR (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace : 3 mg/l

Temps d'exposition : 72 heure(s)

Toxicité aquatique aigüe (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aigüe (à court terme) toxicité pour la daphnia

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Dose efficace : 7,6 mg/l
Temps d'exposition : 48 heure(s)
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)
Espèce : Skeletonema costatum
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 4,41 mg/l
Temps d'exposition : 72 heure(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%))
Inoculum : Degré de dégradabilité
Taux de décomposition : 74,7 %
Durée du test : 28 jour(s)
Paramètre : Biodégradation (ALCOOLS, C10-16, ÉTHOXYLÉS, PROPOXYLÉS ; N°CAS : 69227-22-1)
Inoculum : Biodégradation
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%) · NAPHTALÈNE)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%) · NAPHTHALENE)

Nom commercial du produit : ProcLean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS, C10-C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%) · NAPHTHALENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : -
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :



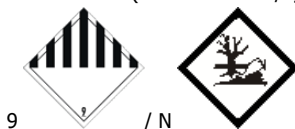
Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :



Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Dispositions particulières : E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :



14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Autres réglementations (UE)

Nom commercial du produit : Proclean Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

hydrocarbures aromatiques	15 - < 30	%
savon	5 - < 15	%
agents de surface non ioniques	5 - < 15	%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

01. Secteurs d'utilisation [SU] · 02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EWC = European Waste Catalogue
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
MRL = Maximum Residue Limit
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
STEL = Short-Term Exposure Limit
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



Nom commercial du produit : Turbi Clean
Mise à jour : 04-11-2024
Date d'édition : 18-11-2024

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Système nerveux).
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

N° de l'article: 804

Formule déposée aux centres anti-poison sous le nom Americol 804

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
